



VILLE DE SAINTE-ADÈLE

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT:

Le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 19 novembre 2018, le premier projet de règlement 1200-2012-Z-30 amendant le règlement de zonage 1200-2012-Z.

Pour faire, suite à l'adoption de ce projet se tiendra une assemblée publique de consultation le **mercredi 5 décembre 2018, à 19 h**, dans la salle du conseil, située au 1386, rue Dumouchel et ce, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Au cours de cette assemblée, madame la mairesse ou un membre du conseil désigné par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption. Elle entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

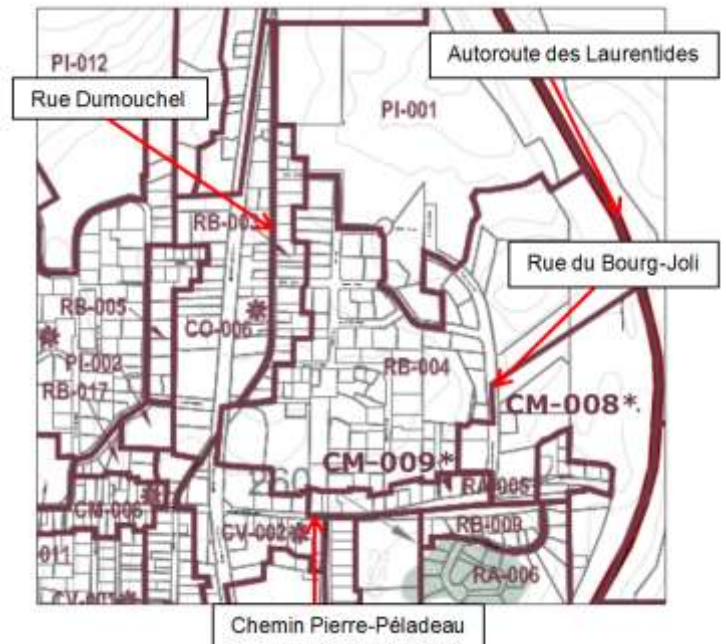
Le règlement 1200-2012-Z-30

L'objet de ce règlement vise à modifier les possibilités de développement résidentiel dans la zone Rb-004 et l'affichage des projets de développement résidentiel

La zone visée est Rb-004

Les zones contiguës sont : CM-008, CM-009, CO-006, CV-002, PI-001, RB-003, RP-019

CE PROJET CONTIENT CERTAINES DISPOSITIONS PROPRE À UN RÈGLEMENT SUSCEPTIBLE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE.



Le projet de règlement et le plan des zones visées et contiguës peut être consulté au Service du greffe, situé au 1381, boulevard de Sainte-Adèle, aux heures régulières de bureau. Le plan de zonage peut être également consulté sur le site internet de la ville dans la section « publications ». Toute personne qui voudrait obtenir des renseignements concernant ces projets de règlement est priée de communiquer avec le Service d'urbanisme ou le Service du greffe au numéro de téléphone suivant : (450) 229-2921.

FAIT À SAINTE-ADÈLE, ce 21 novembre 2018

Le greffier adjoint

(s) Yan Senneville

Yan Senneville, OMA